



# COMPTE RENDU

CLT CMG Rennes 23 mai 2023

## Grand Jeu Concours

A la lecture du procès-verbal de la Commission Locale de Transformation rédigé par la direction du CMG le syndicat **Force Ouvrière** propose à tous les agents du CMG de Rennes un grand jeu concours pour que son rédacteur et son signataire soient proposés :

- Manager de l'année 2023
- Pinocchio d'or de la mauvaise foi
- Pour une formation sur la rédaction des procès-verbaux
- Pilote du processus des lignes de gestion mobilités-restructurations ministériel
- Pour une formation sur l'impact des restructurations en matière de RPS
- Pour une formation sur l'organisation du travail
- Autre proposition : développez : \_\_\_\_\_

Plusieurs croix possibles

### CONCLUSION

Le syndicat **Force Ouvrière** vous invite à participer nombreux à ce concours en envoyant vos propositions directement à la direction. Les lauréats seront connus à la prochaine commission régionale de transformation .

Pj PV de la CLT

Rennes Le 1<sup>er</sup> juin 2023



## DECLARATION LIMINAIRE CLT CMG Rennes 23 mai 2023

Monsieur le directeur mesdames messieurs,

Nous sommes ici aujourd'hui vraisemblablement pour enterrer l'antenne du CMG de Rennes à Brest, mais à l'heure où nous écrivons cette déclaration liminaire hier, aucune documentation ne nous était parvenue. Devons-nous en conclure que cette réunion n'est qu'une facilité administrative pour vous ?...

En introduction, FO DEFENSE aurait pu revenir sur les difficultés de convocation de cette commission, le notaire de la réglementation se mélangeant les pinceaux sur le texte applicable ... mais ce qui pourrait relever de l'exceptionnel devient hélas le naturel quotidien au sein de certains de vos services.

De restructuration en réorganisation, FO défense s'interroge de savoir où sont partis vos experts, car à la vue de certaines réponses à des questions techniques on s'aperçoit que vos limiers sont parfois de piètres pisteurs voire des joueurs de bonneteau tant ils ont la propension à interpréter les textes....

Mais revenons à nos moutons pas ceux de l'île d'Ouessant ceux de Brest dont vous avez oublié de nous parler lors de la CLR du 8 juin 2021, l'arrêté les concernant ayant été publié le 20 décembre 2020 puisque l'antenne de Brest fait l'objet d'une réorganisation pour la période 2021-2023....

Comment se fait-il qu'en date du 1er novembre 2021 et qu'en date du 1er juillet 2022 vous puissiez faire affecter des agents sur des postes restructurés cela paraît surréaliste. Historiquement le DRH-MD qui a ouvert le CMG de Brest le 1er janvier 2020 en a annoncé sa fermeture en novembre de la même année pour être reconnu par ses pairs comme manager public de l'année 2011, mais peut être êtes-vous en lice pour le prix de l'année 2023 monsieur le directeur ?

Ceci dit les agents n'ont toujours pas digérés cette réorganisation dont ils n'auraient été informés que par le hasard de la mutation pour convenances personnelles de la chef de bureau dont le poste est inscrit sur un arrêté de restructuration. On frise le vaudeville, mais Force Ouvrière sait que vous avez su faire preuve de discernement sur ce dossier vos subordonnés non, ceci dit à cet instant toujours pas de modificatif en vue....

Pour FO Défense l'antenne du CMG de Brest est un service RH de proximité reconnu au profits des employeurs locaux et des 4000 agents civils au même titre que le conseiller carrière. C'est aussi 270 dossiers saisi par un seul agent de septembre 2022 à maintenant, ce sont 420 dossiers traités en 2022, 550 en 2021 qu'il vous faudra absorber au sein du périmètre rennais sans compter la perte d'expertise...

Vous ne manquerez pas de nous expliquer comment cette surcharge de travail va être compensée au sein de vos équipes. En effet l'une des conséquences va être d'alourdir la charge de travail de vos personnels dont on connaît l'abnégation sans retour avec peu de perspectives de considération de carrière et qui, pour beaucoup ne rêvent que d'aller voir si l'herbe est plus verte ailleurs.

Comme nous l'évoquions dans une autre CRT FO déplore la disparition du MP 6 et sur la perte de priorité des agents restructurés permettant aux employeurs restructurés d'aller chercher de la main d'œuvre par le biais du détachement alors que la réglementation permet aux agents restructurés de bénéficier de formations De même Fo note que la compétitivité et la reconnaissance du statut de travailleur handicapé ferme les portes à des agents souffrant de maladies évolutives et dont le reclassement vers l'emploi est particulièrement délicat.

Nous aurions pu évoquer les ressentis glanés au fils des discussions sur le mal être toujours de plus en plus persistant de vos personnels mais de plan RPS en plan RPS rien ne semble donner un sens à leur carrière...

FO DEFENSE ne peut que constater l'état de dégradation de la filière RH, la transmission du document relatif à cette réunion en étant encore l'une des conséquences. Ceci dit Force Ouvrière remercie les personnels du CMG qui ont donné de leur temps dans des conditions de travail parfois difficiles.

Rennes le 23 mai 2023

